

**Séance publique du 25 septembre 2000**

**Délibération n° 2000-5653**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 7, allée Pierre de Coubertin et appartenant à l'Etat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - subdivision sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du prolongement de la rue du Vercors à Lyon 7° et conformément aux dispositions du permis de construire n° 69387 98 V0598 en date du 12 juillet 1999, l'Etat doit céder à titre gratuit à la Communauté urbaine la parcelle cadastrée CK 48, soit 1 634 mètres carrés pour une valeur vénale de 1 678 118 F ;

Vu ledit acte administratif ;

Vu le permis de construire n° 69387 98 V 0598 du 12 juillet 1999 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte administratif ainsi que tout document destiné à régulariser cette affaire.

**2° - Les frais** liés à la formalité de publicité foncière, estimés à 2000 F, seront à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,